



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Restaurant St-Hubert à Richelieu Des horaires fixes

Ste-Thérèse, 1er mai 2007. Les 60 Métallos du Rôtisserie St-Hubert de Richelieu ont accepté une nouvelle convention collective de sept ans qui répond notamment à une des grandes priorités du comité de négociation soit l'amélioration des horaires de travail. En effet, l'employeur a accepté d'introduire des horaires de travail fixes pour les travailleuses et les travailleurs réguliers à temps plein. « Ce contrat de travail a été obtenu à l'arraché. Nos membres ont dû rejeter à deux reprises les offres pour forcer l'employeur à bouger. Dès qu'il a accepté de refaire ses devoirs au sujet des horaires de travail, les membres étaient prêts à accepter le nouveau contrat de travail », a expliqué Jean-Yves Couture, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

« Les membres demandaient en priorité des conditions de travail qui les respectent notamment dans les horaires et qui tiennent compte de leur motivation, de leur vie familiale, de leurs obligations et leur permette de mieux gérer les impondérables. L'acceptation du contrat de travail à 94 % montre que nous avons atteint nos objectifs », a poursuivi Jean-Yves Couture.

Le syndicat a également obtenu d'augmenter le nombre de travailleuses et de travailleurs réguliers à temps plein. Ils passeront de 17 à 25.

Autres gains

Les augmentations de salaires se situent entre 3,34 % et 8,64 % la première année pour ensuite être de 2 % pour chacune des deux autres années, 2,25 % la quatrième année et 2,50 % pour chacune des trois dernières années. Les employés à pourboire ont obtenu une prime à la signature de 2 500 \$.

Les travailleurs et les travailleuses ayant 17 ans et plus d'ancienneté auront droit à une cinquième semaine de vacances. Un congé mobile supplémentaire a été négocié. L'employeur va instaurer et administrer la contribution des salariés au Fonds de solidarité. Un programme

de retraite avec un horaire réduit a été obtenu pour les travailleuses et les travailleurs réguliers à temps plein.

(30)

Pour informations : Jean-Yves Couture, Syndicat des Métallos (FTQ), (450) 430-9220